

## COMPTE RENDU REUNION DU 23/05/2020

Présents : BAUDY Joël maire sortant, CLAUDOTTE Corinne, DAVILVA-TAVARES Fabienne, EULRY Denis, GAUDE Patrick, LEMERCIER Olivier, MANGENOT Stéphane, MATHIEU Eric, SAUNIER Emmanuel, SCHMITT Nadine, SCHMITT Patrick, THABOURIN Bernard

Absents :

**M. BAUDY Joël maire sortant a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions, puis sous la présidence de M. SCHMITT Patrick membre du conseil le plus âgé, il a été procédé à l'élection du maire.**

### Élection du maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

– M. MATHIEU Eric a obtenu 10 voix (dix)

M. MATHIEU Eric, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

### Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création **de 2 postes d'adjoints**.

### Election des adjoints

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 ;  
Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

### **Le dépouillement du vote du 1<sup>er</sup> adjoint a donné les résultats ci-après**

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– Mme CLAUDOTTE Corrine a obtenu 10 voix (dix)

- Mme CLAUDOTTE Corrine, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1<sup>er</sup> adjoint.

### **Le dépouillement du vote du 2<sup>ème</sup> adjoint a donné les résultats ci-après**

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

– Mme THABOURIN Bernard a obtenu 11 voix (onze)

- M. THABOURIN Bernard, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> adjoint.

#### **Divers :**

Le maire demande à chacun de réfléchir sur la mise en place des commissions communales qui auront lieu lors de la prochaine réunion.

M. SAUNIER Emmanuel propose de distribuer les comptes rendus à chaque habitant, orientation vers un journal communal trimestriel.

Quelques pistes de réflexion sur les différents projets et fonctionnements

Compte rendu affiché à la porte de la mairie le 25/05/2020  
Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,  
M. MATHIEU Eric

